ASIGOS CONSEIL INTERCOMMUNAL

Extrait du procès-verbal

Séance du 30 septembre 2026

Présidence : Geneviève Noseda Guignard

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- vu le préavis No 08-2026 adopté par le Comité de direction le 13 août 2026 sur le budget 2027 ;
- ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

D'approuver le budget de l'ASIGOS pour l'année 2027 présentant un excédent de charges de CHF 9'233'130.--.

Amendements

N°1 : Réduire la ligne budgétaire 3132.00-12120.00 (Honoraires conseils externes) qu'il n'est pas prévu d'utiliser de CHF 10'000, la ramenant à CHF 10'000.

N°2 : Amender le compte 3144.00-12170.25 du montant correspondant (CHF 30'500), le nouveau montant devient CHF 35'300. Travaux pris en charge par le préavis 03-2022, voire le préavis 04-2023.

N°3 : Réduire de CHF 11'000.- le compte 3130.12-12170.01. Nouveau montant : CHF 36'000.- et réduire de CHF 12'000.- le compte 3130.12-12170.02. Nouveau montant : CHF 38'000.-

Ainsi délibéré en séance le 30 septembre 2026.

la Présidente

Geneviève NOSEDA GUIGNARD

ASIGOS

la secrétaire

Anne MEIER

Avis affiché le 7 octobre 2026

Pour le Conseil intercommunal ASIGOS,
Administration communale - rte de Cossonay 40 – 1008 Prilly
conseil@asigos.ch